

Réflexion sur l'opportunité d'un projet éolien d'intérêt territorial

Deuxième temps d'information et de dialogue

3 ateliers :

- Les retours du territoire
- Réflexion autour des alternatives à l'éolien
- Réflexion autour du "Comité de Suivi Elargi" et du "Cahier des charges des attentes du territoire"

Mercredi 24 avril 2024

Salle des fêtes de Sousceyrac-en-Quercy
de 16h00 à 20h00



Plan des ateliers

Atelier 1

Les retours du territoire suite aux expositions de décembre 2023

- 1 Contributions et Contributeurs
- 2 Traitement des contributions
- 3 à 4 Les propositions du territoire
- 5 à 12 Les réponses de la commune aux propositions du territoire



Livret des premières réponses aux questions du territoire



Atelier 2

Réflexion autour des alternatives à l'éolien

- 13 Les alternatives à l'éolien proposées par le territoire et leur évaluation par les parties prenantes
- 14 à 16 Informations sur les alternatives



Livret pour transmettre vos questions, suggestions et votre évaluation.



Atelier 3

Premières hypothèses pour un projet éolien d'intérêt territorial

- 17 Proposition de la commune : "Le comité de suivi élargi"
- 18 à 23 Ebauche du "Cahier des charges des attentes du territoire"

Atelier 2

Atelier 3

Atelier 1

Vous êtes ici



1

Atelier 1 Les retours du territoire Contributions et Contributeurs

Un premier temps d'information et de dialogue a été organisé les 9 et 12 décembre 2023 à la Salle des fêtes de Sousceyrac-en-Quercy, via une exposition présentant les premières orientations du projet.

Ces deux événements ont accueilli :



88 visiteurs

et ont permis le recueil de :



41 contributions

Les 41 contributions écrites ont été transmises par des associations et des citoyens et totalisent plus de :



83 propositions



300 questions



de nombreuses remarques

Comme elle s'y était engagée, la Commune apportera des réponses à l'ensemble des questionnements soulevés.

Retrouver les premières réponses de la commune aux questions du territoire dans le livret ci-dessous, disponible au téléchargement via ce QR code



Le livret est composé de trois parties :

- Les premières réponses de la commune aux questions du territoire
- L'analyse des propositions
- L'ensemble des contributions "brutes" sans reformulation, est disponible dans le livret les premières réponses de la commune aux questions du territoire

2

Atelier 1

Les retours du territoire - Traitement des contributions



Traitement des propositions

Les propositions du territoire ont été analysées objectivement par la commune, puis traitées de différentes manières :

- ▶ La proposition est acceptée par la commune et devient un "engagement" inscrit dans le cahier des charges des attentes du territoire. ▶ ATELIER 3
- ▶ La proposition est acceptée par la commune sous réserve de faisabilité et devient une "réflexion à poursuivre" inscrite dans le cahier des charges des attentes du territoire. ▶ ATELIER 3
- ▶ La proposition représente une alternative à l'éolien et est donc soumise à l'évaluation du territoire. ▶ ATELIER 2
- ▶ La proposition n'est pas retenue par la commune, une explication est apportée. ▶ ATELIER 1



Traitement des questions

Les questions du territoire ont été analysées objectivement par la commune, puis traitées de différentes manières :

- ▶ La commune n'est pas encore en mesure d'apporter une réponse détaillée/complète du fait du stade très amont "d'étude d'opportunité" sur le projet, la question devient donc un "point de vigilance" inscrit dans le cahier des charges des attentes du territoire ▶ ATELIER 3
- ▶ La commune est en mesure de répondre à la question et la met à disposition dans le livret des premières réponses aux questions du territoire. ▶ ATELIER 1

3

Atelier 1

Les retours du territoire - Les propositions du territoire

Gouvernance et implication des acteurs locaux

- Elargir la concertation dans le temps de la discussion et avec le Grand-Figeac et Cauvaldor
- Favoriser des échanges constructifs entre les associations environnementales et les porteurs du projet
- Mettre en place une phase d'information objective et d'échange plusieurs mois entre pros/anti-éolien, citoyens et associations
- Intégrer le Comité de suivi citoyen pour toutes les phases du projet (travaux, exploitation, démantèlement) dans le cahier des charges
- Ouvrir le Comité de Suivi aux acteurs du territoire d'échange et assurer la transparence et l'exhaustivité des informations
- Expliciter les critères de la décision de la collectivité de poursuivre ou non le projet
- Mettre en place un référendum à l'issue de concertation

Préservation du cadre de vie (biodiversité, santé des habitants)

- Eviter le mitage du territoire.
- Éviter toute implantation en zones humides (étangs,...)
- Éviter toute implantation en zones ZNIEFF de type 1,
- Implantation au minimum à 200m des lisières de bois.
- Mettre en place des mesures de protection des oiseaux, et chiroptères (bridage des turbines ou arrêt des turbines sous conditions de vent énoncées par CNPN: en-deça de 9m/s)
- Éviter tout bridage acoustique pour protéger les chouettes des collisions
- Minimiser les nuisances en phase de travaux: Organiser le chantier en fonction du cycle biologique des espèces inventoriées
- Rechercher en priorité un dimensionnement des éoliennes qui minimise les dommages
- Faire une étude de biodiversité par une entreprise indépendante avant d'entamer la phase de développement préalable
- Faire des études acoustiques pour le parc éolien de le Luzette en prenant en compte les basses fréquences entre 0 et 100 Hertz.

Spécifications du projet (caractéristiques techniques, localisation)

- Prévoir une distance de minimale de 1000m entre les éoliennes et les premières habitations.
- Prévoir une distance de minimale de 10x hauteur maximale des éoliennes avec les premières habitations.
- Rechercher en priorité un dimensionnement qui évite les dommages
- Si nuisances proportionnelles à la taille: éviter les éoliennes les plus hautes



Pour simplifier le traitement et l'analyse de l'ensemble des contributions, Acceptables Avenirs a effectué des reformulations sur les propositions du territoire. Ce sont ces propositions reformulées qui sont présentées sur cet atelier. L'ensemble des contributions "brutes" sans reformulation, est disponible dans le livret de premières réponses de la commune aux questions du territoire.

4

Atelier 1

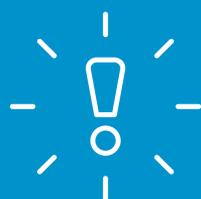
Les retours du territoire - Les propositions du territoire

Modèle économique et retombées pour la collectivité et les citoyens

- Opter pour la sélection d'une société de projet sous "contrôle étroit" (modalité de développement).
- Assurer que les retombées du projet (énergie produite + flux financiers de type loyer nuisances) soient redirigées en priorité sur le territoire des populations directement exposées au projet
- Prévoir le budget pour un accompagnement AMO de qualité
- Réinvestir les bénéfices du projet dans une politique de sobriété / transition écologique de la commune.

Informations en lien avec le projet, le territoire et la politique sectorielle

- Concevoir des simulations visuelles fiables.
- Mise en place d'un projet de sciences participatives pour réaliser un « Atlas de la biodiversité » + outil de diffusion de l'information (publication, SIG)
- Trouver une cohérence de la production d'énergie intermittente d'origine éolienne avec une politique territoriale plus large pour la production d'ENR
- Apporter des informations complémentaires:
 - nuisances potentielles sur la biodiversité et la santé
 - Garanties aux administrés sur la protection qui leur est due dans le cadre du code de la santé publique
 - équivalent de la consommation électrique de X foyers en prenant en compte la totalité de la consommation y compris chauffage et eau chaude. (Parc de la Luzette)
 - équilibre économique du projet pour différents scénarios.
 - coûts/bénéfices pour la mairie en cas de poursuite ou d'arrêt du projet + bénéfices des exploitants, promoteurs et propriétaires
 - rentabilité financière des investissements et performance pour le parc de la Luzette.
 - Conditions de participation financière pour l'épargne des ménages.
 - expliciter la notion de contrat "PPA"
- Mettre toutes les pièces du dossier en pré validation à disposition du publique sur le site internet de la commune (CCAT)



Pour simplifier le traitement et l'analyse de l'ensemble des contributions, Acceptables Avenirs a effectué des reformulations sur les propositions du territoire. Ce sont ces propositions reformulées qui sont présentées sur cet atelier. L'ensemble des contributions "brutes" sans reformulation, est disponible dans le livret de premières réponses de la commune aux questions du territoire.

5

Atelier 1

Les retours du territoire - Les réponses de la commune aux propositions du territoire

Gouvernance et implication des acteurs locaux

Les propositions reformulées du territoire	La réponse de la commune
<ul style="list-style-type: none">• Elargir la concertation dans le temps de la discussion et avec le Grand-Figeac et Cauvaldora• Favoriser des échanges constructifs entre les associations environnementales et les porteurs du projet• Mettre en place une phase d'information objective et d'échange plusieurs mois entre pros/anti-éolien, citoyens et associations• Intégrer le Comité de suivi citoyen pour toutes les phases du projet (travaux, exploitation, démantèlement) dans le cahier des charges• Ouvrir le Comité de Suivi aux acteurs du territoire d'échange et assurer la transparence et l'exhaustivité des informations• Expliciter les critères de la décision de la collectivité de poursuivre ou non le projet• Mettre en place un référendum à l'issue de concertation	<ul style="list-style-type: none">• Poursuite de la concertation, sur toutes les phases du projet, via un dispositif à imaginer collectivement. Aucun référendum n'est actuellement prévu par la Commune.• Mise en place un Comité de Suivi Élargi (CS) (extension aux citoyens du Comité de Suivi actuel) voir détail panneau 17• Première proposition de composition à concerter : CS actuel, une personne de l'association locale APPGE, 2 personnes de la Commune de Sousceyrac-en-Quercy, 2 personnes des Communes limitrophes (rang 2), ONF• Processus de décision / articulation avec décisions collectivité



Retrouver les contributions "brutes" sans reformulation dans le livret de premières réponses de la commune aux questions du territoire.

6

Atelier 1

Les retours du territoire - Les réponses de la commune aux propositions du territoire

Préservation du cadre de vie (biodiversité, santé des habitants)

Les propositions reformulées du territoire	La réponse de la commune
Eviter le mitage du territoire.	<p>Oui sous réserve de faisabilité</p> <p>Engagement possible de l'équipe communale en place : pas d'autres projets éoliens sur parcelles publiques dont la Commune a la maîtrise</p> <p>Précisions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le zonage du PLU de Sousceyrac (ancienne commune) ne dispose que d'une zone favorable à l'éolien, mise en place à l'occasion du parc de La Luzette. • Le prochain PLUi de Cauvaldor propose également un futur zonage adéquat, mais circonscrit aux parcelles communales. Aucun projet ne peut donc se faire ailleurs
Éviter toute implantation en zones humides (étangs,...)	Oui
Éviter toute implantation en zones ZNIEFF de type 1,	<p>Non</p> <ul style="list-style-type: none"> • La zone d'étude est constituée par les parcelles communales, qui se trouvent dans la ZNIEFF 1 n°730011013 « Vallée du Cayla, bois du Grand Communal et de la Luzette »
Implantation au minimum à 200m des lisières de bois.	<p>Non</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les parcelles publiques sont en pleine forêt communale
Mettre en place des mesures de protection des oiseaux, et chiroptères (bridage des turbines ou arrêt des turbines sous conditions de vent énoncées par CNPN: en-deça de 9m/s)	<p>Oui sous réserve de faisabilité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un bridage "chiroptère" par prévision est d'ores et déjà acté (comme sur La Luzette). Les caractéristiques du bridage seront définies à la lumière des études environnementales et du retour d'expérience de La Luzette • D'autres bridages et leurs caractéristiques seront étudiées en phase de développement
Rechercher en priorité un dimensionnement des éoliennes qui minimise les dommages	<p>Oui</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le dimensionnement appliquera la séquence Eviter-Réduire-Compenser (ERC) et ne se basera pas sur la seule performance économique



Retrouver les contributions "brutes" sans reformulation dans le livret de premières réponses de la commune aux questions du territoire.

7

Atelier 1

Les retours du territoire - Les réponses de la commune aux propositions du territoire

Préservation du cadre de vie (biodiversité, santé des habitants)

Les propositions reformulées du territoire	La réponse de la commune
Faire une étude de biodiversité par une entreprise indépendante avant d'entamer la phase de développement préalable	<p>Oui</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un pré-diagnostic multithématique est prévu avant l'étude d'impact réglementaire, afin de vérifier qu'il n'existe pas de point rédhibitoire pour la suite du développement du projet. • La biodiversité sera prise en compte dans ce pré-diagnostic : Un premier inventaire "simple" sur la faune volante sur site sera prévu ; une entreprise indépendante sera missionnée. • Un inventaire complet « faune-flore / 4 saisons » sera réalisé dans le cadre de l'étude d'impact, toujours par une entreprise indépendante soigneusement choisie.
Minimiser les nuisances en phase de travaux: Organiser le chantier en fonction du cycle biologique des espèces inventoriées	<p>Oui</p>
Éviter tout bridage acoustique pour protéger les chouettes des collisions	<p>Non</p> <p>Le bridage acoustique sera prévu, comme sur La Luzette, conformément à la réglementation en vigueur.</p>
Faire des études acoustiques pour le parc éolien de la Luzette en prenant en compte les basses fréquences entre 0 et 100 Hertz.	<p>Non</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les études acoustiques commencent dès 50 Hz • Les résultats de l'étude acoustique réalisée lors de l'étude d'impact sont accessibles : cf. fiche Luzette (livret de premières réponses de la commune aux questions du territoire) , lien de téléchargement vers l'étude d'impact. La Commune tâchera de récupérer les études acoustiques réalisées à la mise en service de La Luzette • Le parc de La Luzette fait l'objet d'un suivi global par l'Etat (mission d'inspection des ICPE, DREAL) : le parc est réputé conforme à la réglementation en vigueur, notamment sur les aspects acoustiques • A la connaissance de la Commune, aucune plainte n'a été reçue par le gestionnaire du parc de La Luzette de la part des riverains • La Commune sera très attentive aux résultats des études épidémiologiques en cours sur l'acoustique et les basses fréquences.



Retrouver les contributions "brutes" sans reformulation dans le livret de premières réponses de la commune aux questions du territoire.

8

Atelier 1

Les retours du territoire - Les réponses de la commune aux propositions du territoire

Modèle économique et retombées pour la collectivité et les citoyens

Les propositions reformulées du territoire	La réponse de la commune
<p>Opter pour la sélection d'une société de projet sous "contrôle étroit" (modalité de développement).</p>	<p>Oui sous réserve de faisabilité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les modalités de développement (« contrôle étroit » ou « appel à manifestation d'intérêt ») seront étudiées en temps voulu, via des entretiens avec des projets similaires mais aussi le recours à une AMO spécialisée • Chaque solution présente des avantages et des inconvénients. Le choix final sera débattu en Comité de suivi élargi, mais aussi concerté avec les parties prenantes • Quelles que soient les modalités choisies, la maîtrise locale (notamment communale) des décisions sera effective
<p>Assurer que les retombées du projet (énergie produite + flux financiers de type loyer nuisances) soient redirigées en priorité sur le territoire des populations directement exposées au projet</p>	<p>Oui sous réserve de faisabilité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le projet est initialement pensé pour maximiser les retombées économiques locales • Le rendement économique du projet devra être réparti entre la rémunération des investissements réalisés (en capital ou en dette), la maîtrise du prix de vente de l'électricité (en cas de vente locale d'électricité), le financement d'actions d'accompagnement. • La notion du « loyer nuisances » sera étudiée en phase de développement
<p>Prévoir le budget pour un accompagnement AMO de qualité</p>	<p>Oui</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'objectif de la Commune est de recourir à des intervenants compétents et indépendants, sur toutes les phases du projet
<p>Réinvestir les bénéfices du projet dans une politique de sobriété / transition écologique de la commune.</p>	<p>Oui sous réserve de faisabilité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cette action est déjà envisagée (cf. « actions d'accompagnement »). Elle sera mise en œuvre si l'équation économique du projet le permet, et que les parties prenantes le valident • Les éventuelles futures mesures d'accompagnement seront analysées au sein du comité de suivi élargi en termes de faisabilité, mais aussi concertées avec les parties prenantes.



Retrouver les contributions "brutes" sans reformulation dans le livret de premières réponses de la commune aux questions du territoire.

9

Atelier 1

Les retours du territoire - Les réponses de la commune aux propositions du territoire

Informations en lien avec le projet, le territoire et les politiques sectorielles.

Les propositions reformulées du territoire	La réponse de la commune
Concevoir des simulations visuelles fiables.	<p>Oui</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un paysagiste compétent sera recruté en phase de développement pour abonder l'étude d'impact, qui doit réglementairement intégrer un volet paysager.
Mise en place d'un projet de sciences participatives pour réaliser un « Atlas de la biodiversité » + outil de diffusion de l'information (publication, SIG)	<p>Oui sous réserve de faisabilité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cette action pourrait relever d'une « action d'accompagnement », comme évoqué dans l'exposition • La réalisation de cette action sera débattue au sein du CS élargi, mais aussi concertée avec les parties prenantes • des subventions publiques existent pour la réalisation d'Atlas de la biodiversité communale. Ce sont néanmoins des études longues et coûteuses.
Trouver une cohérence de la production d'énergie intermittente d'origine éolienne avec une politique territoriale plus large pour la production d'ENR	<p>La commune ne peut pas s'engager à cette échelle, néanmoins :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cette cohérence est recherchée au niveau territorial via le déploiement de diverses sources ENR aux profils différents. C'est ce qu'on appelle le mix énergétique, qui ne se raisonne pas à l'échelon individuel ou communal, mais sur une maille géographique plus importante. C'est bien ce que prévoient les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) des Communautés de communes Cauvaldor et Grand Figeac • Les énergies renouvelables sont complémentaires entre elles et limitent l'intermittence. Par ailleurs, le réseau électrique est toujours là pour subvenir aux besoins. • Les consommateurs auront tout intérêt à faire évoluer leurs pratiques de consommation afin de mieux s'adapter au bouquet local de production d'énergie renouvelable. • Enfin, des solutions de flexibilité et de stockage existent, même si pour le stockage, la viabilité économique n'est pas aujourd'hui au rendez-vous



Retrouver les contributions "brutes" sans reformulation dans le livret de premières réponses de la commune aux questions du territoire.

Informations en lien avec le projet, le territoire et les politiques sectorielles.

Les propositions reformulées du territoire (Apport d'informations)	La réponse de la commune
<ul style="list-style-type: none"> • Nuisances potentielles sur la biodiversité et la santé • Garanties aux administrés sur la protection qui leur est due dans le cadre du code de la santé publique • équivalent de la consommation électrique de X foyers en prenant en compte la totalité de la consommation y compris chauffage et eau chaude. (Parc de la Luzette) 	<p>Oui</p> <ul style="list-style-type: none"> • De nombreuses informations complémentaires ont déjà été apportées dans le livret de premières réponses aux questions • Pour les informations manquantes, la hiérarchisation des informations complémentaires à fournir et leur temporalité seront soumises au comité de suivi élargi
<p>Coûts/bénéfices pour la mairie en cas de poursuite ou d'arrêt du projet + bénéfices des exploitants, promoteurs et propriétaires</p>	<p>Oui</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des premiers repères économiques sont fournis dans le livret de premières réponses aux questions questions • Des informations complémentaires seront apportées en phase de développement • En l'état, la Commune porte seule les dépenses de développement (pour l'instant : démarche de concertation). Elle bénéficie néanmoins de subventions publiques (projet lauréat AMI ADEME Région) pour cela • L'intégration d'autres acteurs pour porter le développement sera étudié si le projet se poursuit. La priorité ira dans un premier temps à des acteurs publics locaux (Collectivités, SEM LEN), voire des citoyens, qui le souhaiteraient • De manière générale, les aspects économiques (comme les autres aspects) feront l'objet d'une transparence totale avec les parties prenantes
<p>équilibre économique du projet pour différents scénarios.</p>	<p>Oui</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des premiers repères économiques sont fournis dans le livret de premières réponses aux questions questions • Des informations complémentaires seront apportées en phase de développement



Informations en lien avec le projet, le territoire et les politiques sectorielles

Les propositions reformulées du territoire (Apport d'informations)	La réponse de la commune
<p>Conditions de participation financière pour l'épargne des ménages.</p>	<p>Oui</p> <ul style="list-style-type: none"> • En l'état des réflexions, les ménages pourront intégrer financièrement le projet de différentes façons, comportant plus ou moins de risques : pendant le développement ou seulement en phase de construction du parc ; dans le capital du projet (avec accès à la gouvernance) ou sur la dette du projet (sans accès à la gouvernance) • Pour une intervention au capital du projet par les citoyens, il est vraisemblable qu'un opérateur intermédiaire dédié doive être créé
<ul style="list-style-type: none"> • Expliciter la notion de contrat "PPA" • Mettre toutes les pièces du dossier en pré validation à disposition du public sur le site internet de la commune (CCAT) 	<p>Oui</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un PPA (« Power Purchase Agreement ») est un contrat de droit privé liant un producteur d'électricité à un ou plusieurs consommateurs • La transparence sur l'ensemble du projet est totale, et le restera. Des documents sont déjà en ligne sur le site Internet de la Commune, des informations complémentaires seront apportées si le projet se poursuit
<p>Rentabilité financière des investissements et performance pour le parc de la Luzette.</p>	<p>Oui sous réserve de faisabilité</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Commune n'a pas vocation à diffuser les informations concernant une entreprise privée • Des informations financières sur les entreprises privées sont néanmoins accessibles sur Internet. Elles sont parfois payantes. • Si aucune rentabilité économique n'est possible, le projet ne sera bien entendu pas développé • Si le projet émerge effectivement, les données financières seront logiquement partagées avec les parties prenantes



Spécifications du projet (caractéristiques techniques, localisation)

Les propositions reformulées du territoire	La réponse de la commune
<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir une distance de minimale de 1000m entre les éoliennes et les premières habitations. • Prévoir une distance de minimale de 10x hauteur maximale des éoliennes avec les premières habitations. • Rechercher en priorité un dimensionnement qui évite les dommages • Si nuisances proportionnelles à la taille: éviter les éoliennes les plus hautes 	<p>Oui sous réserve de faisabilité</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Commune est très attentive aux différentes nuisances, et appliquera la séquence Eviter-Réduire-Compenser de façon rigoureuse • La distance aux habitations sera maximisée, sans pouvoir certifier aujourd'hui si elle sera de minimum 1000 m ou de 10 fois la hauteur en bout de pâle. Si le projet se poursuit, les études de développement permettront de répondre à ces questions. • A la connaissance de la Commune, aucune plainte de la part des riverains n'a été reçue par les exploitants du parc de La Luzette • Les turbines disponibles sur le marché sont plus puissantes que les anciennes et ont besoin d'une plus grande hauteur pour fonctionner correctement, néanmoins, le dimensionnement ne sera pas basé sur la seule performance économique



D'autres sources potentielles d'énergies renouvelables ont été mises en avant par le territoire dans le cadre de la concertation sous la forme de propositions. La commune souhaitant voir s'il est opportun d'explorer ces alternatives pour le territoire, propose une évaluation de ces alternatives en 3 dimensions.

La commune propose également des informations techniques sur ces alternatives dans les panneaux suivants.

Les alternatives proposées par le territoire

- Abandon du projet
- Ajout de trois éoliennes de même taille que celles existantes
- Production d'énergie par éolienne à axe vertical
- Production d'énergie par éolien domestique
- Production d'énergie par géothermie
- Production d'énergie par hydrolienne
- Production d'énergie par turbine hydraulique
- Réduction des consommations d'énergie : rénovation thermique

Les modalités d'évaluation

Chaque alternative sera évalué selon 3 dimensions :

- par le territoire (habitants, autres communes et associations) selon sa capacité à respecter les enjeux du territoire
- par la commune de Sousceyrac selon son intérêt pour la commune
- par les entités techniques de Sousceyrac selon sa faisabilité

Vous êtes invité à noter chaque évolution selon sa capacité à répondre à vos attentes (en fonction de vos critères)

Note



En dehors de l'abandon du projet, les solutions proposées ne s'opposent pas nécessairement au projet de la Commune, mais peuvent être développées en complément de celui-ci.

La logique de Territoire à Énergie Positive de la Communauté de communes CAUVALDOR implique que le futur mix énergétique territorial repose sur les ressources renouvelables locales variées, telles que mentionnées dans le diagnostic PCAET. Il est essentiel de développer ces ressources en cohérence avec les besoins locaux en chaleur, mobilité et électricité spécifique.

Certaines propositions, telles que la géothermie sur site consommateur et le petit éolien, relèvent davantage de l'initiative individuelle que de projets d'ampleur collective comme celui de la Commune.

L'initiative individuelle de développer les ENR est effectivement très importante mais a priori non suffisante : le territoire a aussi besoin de projets ENR de plus grande ampleur. Pour ces projets d'ampleur, l'enjeu réside dans l'intégration des acteurs locaux dans l'organisation, le pilotage et la maîtrise du projet : c'est ce que souhaite la Commune pour son projet éolien.

Informations complémentaires sur les alternatives

Abandon du projet

C'est une action d'évitement « pur » (au sens Eviter-Réduire-Compenser qui guide la réalisation de l'étude d'impact), dont la faisabilité technique est évidemment possible.

Compte tenu de la configuration envisagée du projet, cela priverait le territoire de diverses retombées positives :

- D'une production d'électricité renouvelable locale supplémentaire basée sur l'exploitation d'une ressource naturelle locale (le vent), permettant de contribuer aux politiques locales énergie-climat ;
- De la valorisation des ressources naturelles du territoire ;
- Revenus liés aux retombées économiques du projet (<https://energie-partagee.org/etude-retombees-eco>) : loyers pour la Commune, revenus liés à l'investissement financier local, recours aux entreprises locales, éventuelle vente locale d'électricité, etc. ;
- D'une sensibilisation générale du territoire à la transition écologique et de leviers améliorant les logiques de démocratie locale ;
- D'une dynamique citoyenne locale forte générée par la construction d'un projet coopératif et citoyen.

Source : (cf. <https://www.ecologie.gouv.fr/energies-citoyennes> et <https://energie-partagee.org>) :

Atelier 2

Réflexion autour des alternatives à l'éolien - Les alternatives à l'éolien proposées par le territoire et leur évaluation par les parties prenantes

Ajout de 3 éoliennes de même taille que La Luzette

Taille et puissance	<ul style="list-style-type: none"> • Dimensions de La Luzette : hauteur nacelle 95 m, rotor diamètre 110m (= puissance max. 2 MW), hauteur bout de pale 150 m. • Environ 2 MW par éolienne, établissant un parc d'environ 6 MW.
Faisabilité	<ul style="list-style-type: none"> • La faisabilité technique semble possible, et respecterait l'engagement de la Commune de prévoir 5 mâts au maximum. Un nombre minimum de 3 mâts est souvent évoqué comme la limite basse permettant à un projet de trouver une existence économique. • La faisabilité de cette solution n'est pas assurée. Toutefois, elle pourra être étudiée pendant les études de développement, au moment de la définition du gabarit et de la puissance des machines.
Propositions de la Commune	<ul style="list-style-type: none"> • Rester en veille sur l'évolution des caractéristiques (hauteur, puissance, éco-conception) des machines. • Étudier cette solution au moment du développement, si le projet se poursuit

Eolienne à axe vertical et éolien domestique

Taille et puissance	<p>Equivalences pour un parc de 5 machines de 3 MW unitaire, soit 15 MW au total, à 2500 h/an : Éolienne de 10 kW (diamètre de rotor 7-8 m) à 1500 h/an pleine puissance : besoin de 1500 machines pour une équivalence en puissance nominale, mais de 2 500 pour une équivalence en production électrique annuelle.</p>
Faisabilité	<ul style="list-style-type: none"> • Ces solutions sont a priori domestiques et individuelles, et non d'ampleur comme le projet de la Commune. Elles présentent des hauteurs limitées les empêchant d'aller chercher les vents les plus forts et les moins turbulents. • Selon l'ADEME, à moins de 20 km/h de moyenne annuelle (soit 5,5 m / sec), l'installation d'une éolienne domestique n'est pas conseillée.



Retrouver l'ensemble des informations complémentaires sur les alternatives à l'éolien, et toutes les sources utilisées dans le livret de premières réponses de la commune aux questions du territoire. (Rubrique : fiches techniques)

Géothermie

Taille et puissance	<p>La géothermie accessible sur le territoire du Lot est dite de "très basse énergie", et permet de récupérer de la chaleur dans l'eau ou le sol par l'intermédiaire d'une pompe à chaleur, afin de satisfaire des besoins calorifiques (chaud/froid) dans un bâtiment précis.</p>
Faisabilité	<p>La géothermie accessible sur le territoire du Lot ne permet pas de produire de l'électricité et n'est donc pas comparable au projet éolien tel qu'envisagé par la Commune.</p>

Hydroélectricité

Taille et puissance	<p>L'hydroélectricité est une énergie renouvelable utilisée depuis longtemps en France, sur environ 90% des gisements exploitables. Sur le territoire, c'est une énergie utilisée de longue date et avec une grande ampleur (cf. centrale hydroélectrique de Gagnac sur Cère de près de 95 MW).</p>
Faisabilité	<p>Des éléments questionnent l'avenir de ces filières sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le territoire sembler avoir déjà exploité les gisements les plus prometteurs (exemple du Lac du Tolerme : pas assez de débit pour justifier l'investissement dans une turbine) ; • La réglementation liée à la « continuité écologique » des cours d'eau en France, notamment pour les installations hydroélectriques utilisant des seuils, est très contraignante ; • L'avenir de la ressource en eau est incertain, compte tenu de l'impact des changements climatiques sur le régime des pluies.

Economies d'énergie par la sobriété énergétique

Les économies d'énergie (sobriété et efficacité énergétique) et le développement des énergies renouvelables sont les 2 faces d'une même pièce, celle de l'inscription du territoire dans une trajectoire de Territoire à Energie Positive (TEPOS).

Ces deux notions ne doivent donc pas être opposées, mais développées simultanément.

Si les parties prenantes le valident, le projet pourrait prévoir de financer, sur la base des recettes du projet éolien, des actions dites d'accompagnement sur le thème économies d'énergie (sobriété et efficacité énergétiques).



Retrouver l'ensemble des informations complémentaires sur les alternatives à l'éolien, et toutes les sources utilisées dans le livret de premières réponses de la commune aux questions du territoire. (Rubrique : fiches techniques, alternatives)

Atelier 3

Premières hypothèses pour un projet éolien d'intérêt territorial Proposition de la commune : "Le comité de suivi élargi"

Composition

Composition actuelle :

- **Communes** : Sousceyrac-en-Quercy, Sénaillac-Latronquière, Frayssinhes, Latouille Lentillac, Labastide-du-Haut-Mont, Saint-Céré, Saint-Saury, Saint-Cirgues, Laurettes, Bagnac-sur-Célé
- **Communautés de communes** : CC Causses et Vallée de la Dordogne (46), CC Grand Figeac (46), CC de la Châtaigneraie Cantalienne (15)
- **Autres collectivités** : Territoire d'Énergie Lot, Département du Lot, PETR Figeac Quercy Vallée de la Dordogne
- **Etat** : Direction Départementale des Territoires du Lot
- **Associations spécialisées** : Quercy-Energies, Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) du Lot, ECLR-Occitanie, représentante du mouvement national « Énergie Partagée » en Occitanie

Propositions d'ajouts, à discuter :

- 1 représentant de l'association locale APPGE
- 2 habitants de Sousceyrac-en-Quercy
- 2 habitants des communes de rang 2 (Laval-de-Cère, Teyssieu, Cornac, Frayssinhes, Latouille-Lentillac, Gorses, Sénaillac-Latronquière, Labastide du haut mont, Cahus Gagnac, Glanes Bretenoux, Estal, Saint Laurent les Tours, Saint-Michel-Loubéjou, Belmont Bretenoux, Saint-Céré, St-Paul-de-Vern, Ladirat, Terrou, Saint-Médard-Nicourby, Montet-et-Bouyal, Latronquière, Saint-Hilaire, Bessonies, Saint-Saury, Siran, Parlan, St-Julien-le-Pèlerin, Camps.)

Fonctionnement

Fonctionnement actuel :

- Le comité de suivi s'est réuni 10 fois depuis sa création en septembre 2022.
- Les ordres du jour concernent : état d'avancement du projet, démarches réalisées et partenariats établis. Dernièrement le comité de suivi était pleinement focalisé sur l'organisation de la présente concertation.
- Il se réunira tout au long du projet si celui-ci se poursuit, et en complément d'une démarche de concertation plus large.

Compétence consultative

Compétences actuelles :

- Suivre le déroulement du projet et favoriser les échanges entre les différents partenaires de manière à faciliter les prises de décisions de la commune

Proposition d'ajouts, à discuter :

- Construire le "Cahier des charges des attentes du territoire"
- Assurer la transparence et le suivi des informations
- Être consulté sur l'ensemble du développement, des démarches entreprises, des études, des prestataires, etc.

Structure du cahier des charges



Les premiers éléments du CCAT sont composés de propositions du territoire validées par la commune
(Engagements)



Ces premiers éléments sont complétés par des propositions du territoire validées par la commune mais conditionnées par leur faisabilité
(Réflexion à poursuivre)



Le CCAT devra également prendre connaissance des retours du territoire pour lesquels il n'y a pas à ce jour de positionnement de la commune ou de réponses possibles
(Points de vigilance)



Le CCAT ne prendra pas en compte les propositions du territoire invalidées par la commune.

Ces éléments sont répartis dans 6 thèmes

- Gouvernance et implication des acteurs locaux
- Préservation du cadre de vie (biodiversité, santé des habitants, paysages, ...)
- Modèle économique et retombées pour la collectivité et les citoyens
- Informations en lien avec le projet, le territoire et la politique sectorielle.
- Spécifications du projet (caractéristiques techniques, localisation)

GOVERNANCE ET IMPLICATION DES ACTEURS LOCAUX



ENGAGEMENTS

- Mise en place un Comité de Suivi Élargi (extension citoyenne et associative locale)
- Poursuite de la concertation, sur toutes les phases du projet, via un dispositif à construire collectivement
- Missionner des bureaux d'études indépendants, si possible locaux, avec des cahiers des charges d'étude et un choix de prestataire validés en Comité de suivi élargi
- Communiquer les résultats de toutes les études



REFLEXION A POURSUIVRE

- Composition et processus de décision du Comité de suivi élargi : Comité de suivi actuel + un représentant de l'association locale APPGE, 2 habitants de la Commune de Sousceyrac-en-Quercy, 2 habitants des Communes limitrophes (dont de rang 2), ONF



POINTS DE VIGILANCE

- ...

PRÉSERVATION DU CADRE DE VIE (BIODIVERSITÉ, SANTÉ DES HABITANTS, PAYSAGES, ...)



ENGAGEMENTS

- Éviter toute implantation en zones humides
- Minimiser les nuisances en phase de travaux: organiser le chantier en fonction du cycle biologique des espèces inventoriées
- Faire un premier inventaire sur la faune volante, par une entreprise indépendante, au moment du prédiagnostic (prochaine étape si le projet se poursuit). Un inventaire faune flore 4 saisons sera également réalisé lors de l'étude d'impact réglementaire
- Dimensionner les éoliennes en appliquant la séquence Eviter-Réduire-Compenser (ERC) et ne pas se baser sur la seule performance économique
- Rester en veille sur les coûts liés au démantèlement afin d'ajuster, le cas échéant, le montant des garanties. Sanctuariser comptablement les garanties afin qu'elles restent toujours disponibles
- Rester en veille sur les études épidémiologiques et autres expérimentations en cours visant à analyser et réduire les impacts sanitaires
- Rester en veille sur d'éventuelles nouvelles études sur l'impact de l'éolien sur les prix de l'immobilier
- Dans le cas où la Commune déciderait de poursuivre le projet, elle exigerait une exemplarité des démarches entreprises, des différentes études (dont étude d'impact) et une indépendance des prestataires qui les réaliseraient
- Recourir à un expert paysagiste indépendant lors de l'étude d'impact, et produire des représentations visuelles fiables pour l'éventuel futur projet
- Utiliser le protocole de mesure acoustique en vigueur selon la loi



REFLEXION A POURSUIVRE

- Mise en place d'un "bridage biodiversité" (mesures de protection des oiseaux, et chiroptères)
- Etudier, en phase développement, d'autres types de bridage
- Préoccupations liées au recyclage et au démantèlement
- Préoccupations liées à "l'évitement du mitage du territoire"
- Réaliser des animations sur le thème des paysages et de la transition énergétique



POINTS DE VIGILANCE

Tant que les études de développement n'ont pas été réalisées, il est impossible de se prononcer objectivement sur les divers impacts : environnement et biodiversité, santé, paysages, etc.

Tous ces éléments auxquels il n'est pas possible de répondre aujourd'hui constituent donc des points de vigilance pour l'éventuelle suite du projet.

MODÈLE ÉCONOMIQUE ET RETOMBÉES POUR LA COLLECTIVITÉ ET LES CITOYENS



ENGAGEMENTS

- Prévoir le budget pour un accompagnement AMO de qualité
- Monter un projet conforme au Label Energie Partagée, impliquant des retombées augmentées pour le territoire (dont économiques)



REFLEXION A POURSUIVRE

- Opter pour la sélection d'une société de projet sous "contrôle étroit" (modalité de développement).
- Assurer que les retombées du projet (énergie produite + flux financiers de type loyer nuisances) soient redirigées en priorité sur le territoire des populations directement exposées au projet
- Réinvestir les bénéfices du projet dans une politique de sobriété / transition écologique de la commune.



POINTS DE VIGILANCE

Questionnements du territoire liés :

- au phasage du projet (Financement du projet, Modalités de développement, Exploitation)
- à l'intérêt territorial (Retombées économiques, Emplois, Participation des acteurs locaux, vente électricité, actions d'accompagnement)

INFORMATIONS EN LIEN AVEC LE PROJET, LE TERRITOIRE ET LA POLITIQUE SECTORIELLE.



ENGAGEMENTS

- Concevoir des simulations visuelles fiables.
- Mettre toutes les pièces du dossier en pré-validation à disposition du public sur le site internet de la commune (CCAT)
- Apporter des informations complémentaires sur les thèmes suivants :
 - Nuisances potentielles sur la biodiversité et la santé
 - Garanties aux administrés sur la protection qui leur est due dans le cadre du code de la santé publique
 - Equivalent de la consommation électrique de X foyers en prenant en compte la totalité de la consommation y compris chauffage et eau chaude. (Parc de la Luzette)
 - Equilibre économique du projet pour différents scénarios
 - Coûts/bénéfices pour la mairie en cas de poursuite ou d'arrêt du projet + bénéfices des exploitants, promoteurs et propriétaires
 - Conditions de participation financière pour l'épargne des ménages.
 - Expliciter la notion de contrat "PPA"



REFLEXION A POURSUIVRE

- Mise en place d'un projet de sciences participatives pour réaliser un « Atlas de la biodiversité » + outil de diffusion de l'information (publication, SIG)
- Apporter des informations complémentaires: rentabilité financière des investissements et performance pour le parc de la Luzette.



POINTS DE VIGILANCE

- ...

SPÉCIFICATIONS DU PROJET (CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES, LOCALISATION)



ENGAGEMENTS

- Rechercher en priorité un dimensionnement qui évite les dommages
- Limiter le nombre maximal de mâts à 5
- Rester en veille sur l'évolution des caractéristiques (hauteur, puissance, éco-conception) des machines.
- Étudier l'alternative "Ajout de 3 éoliennes de même taille que La Luzette" au moment du développement, si le projet se poursuit
- Positionner les mâts au plus près des pistes forestières existantes pour limiter les impacts
- Si le projet se poursuit, tendre vers une maximisation des distances aux habitations



REFLEXION A POURSUIVRE

- Prévoir une distance de minimale de 1000m entre les éoliennes et les premières habitations.
- Prévoir une distance de minimale de 10x hauteur maximale des éoliennes avec les premières habitations.
- Si nuisances proportionnelles à la taille: éviter les éoliennes les plus hautes



POINTS DE VIGILANCE

- ...

Le dialogue continue

Merci pour votre participation



Vous pouvez nous remettre votre livret
au plus tard le 24 mai 2024
par mail à

concertation@acceptablesavenirs.eu

ou par courrier à

Acceptables Avenirs,
20 rue Hermès,
31520 Ramonville-Saint-Agne

Une version électronique
modifiable via ce QR
code



QUERCY ÉNERGIES
AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE

